



## Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE  
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE  
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

[www.commune-vourey.fr](http://www.commune-vourey.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise GUINTOLI Isère, représentée par Henri Lachaise.

#### ARRETE 2024 – 015

**Article 1 :** pour permettre la réalisation de 3 plateaux sur la RD1092, sur la commune de Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;
- Circulation alternée par feux tricolores ;
- Vitesse limitée à 30km/h ;
- Interdiction de Circuler au poids lourds et bus.

**Article 2 :** Ces travaux auront lieu :

**Du lundi 26 février 2024 au vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2024,  
sur 1 jour calendaire (Hors intempérie).**

**Article 4 :** Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres et à l'identique avec les mêmes caractéristiques techniques.

**Article 5 :** Il conviendra d'avertir la commune du jour exact de l'intervention dans les plus brefs délais.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise, au département, à la CAPV, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 19 février 2024  
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, le maire